

Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

Fiche « mission » *Une fiche par type de mission*

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

➔ **Intitulé de la mission**

Accompagner et soutenir les clubs dans la reprise d'activité post Covid-19

➔ **Lieu de réalisation de la mission :** France Etranger

➔ **Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)**

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Solidarité (1) | <input type="checkbox"/> Environnement (6) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Santé (2) | <input type="checkbox"/> Mémoire et citoyenneté (7) |
| <input type="checkbox"/> Education pour tous (3) | <input type="checkbox"/> Développement international et action humanitaire (8) |
| <input type="checkbox"/> Culture et loisirs (4) | <input type="checkbox"/> Intervention d'urgence (9) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Sport (5) | |

➔ **Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?**

Dans le cadre de sa politique fédérale, la Fédération Française de Football souhaite accompagner les clubs amateurs dans leur reprise d'activité post Covid-19. La suspension totale ou partielle des activités et événements du football provoquée par la crise sanitaire a entraîné des répercussions durables sur le football amateur. Afin d'accompagner la reprise du fonctionnement des clubs, les volontaires en Service Civique pourront accomplir des missions à la rentrée prochaine et tout au long de la saison à venir, qui contribuent à relancer l'activité dans les territoires et remobiliser l'ensemble des acteurs du football amateur (éducateurs, dirigeants, arbitres).

➔ **Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?**

Participer à l'organisation de manifestations promouvant la pratique sportive et plus particulièrement le football ;
Appuyer le développement d'activités extrasportives au sein des clubs en complément de l'activité sportive (animation et vie du club) ;
Aider à faire connaître les nouvelles pratiques du football auprès de publics extérieurs ;
Participer à la mise en œuvre des protocoles sanitaires : informer, sensibiliser et appuyer le suivi du respect des différents gestes barrières, lors de l'accueil des publics et pendant l'activité sportive ;



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



Accompagner le déploiement du dispositif Pass' Sport auprès des clubs (sensibilisation, médiation numérique, permanence district)

Soutenir les actions consistant en l'intervention de spécialistes (diététiciens, médecins, kinés, cardiologues, etc.) animant une sensibilisation à destination des jeunes, des adultes, des parents, etc., notamment sur les vigilances à avoir lors de la reprise d'une activité physique et sportive.

→ En quoi cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

Le service civique intervient en complément des salariés, techniciens et membres de commissions au sein des territoires.

En aucun cas le rôle du service civique est indispensable à notre projet. En effet, la mise en place de nos actions est assurée par les éducateurs, salariés ou bénévoles, des clubs ou des instances.

Au sein de chaque District, de chaque Ligue, existent des « référents » chargés de coordonner les actions entre la fédération et les clubs.

De plus, les missions dédiées au service civique ne sont pas indispensables à la structure d'accueil, ni même en relation avec des tâches administratives ou logistiques.

Pour conclure, les comportements, attitudes et principes et valeurs acquis par le jeune volontaire pourront lui servir assurément pour la suite de son projet d'avenir, dans le monde du football ou ailleurs.

→ Lieux d'intervention

Commune(s) :

Département (s) :

Région(s) :

Collectivité d'outre-mer :

France entière

Etranger (préciser) :

→ Nombre indicatif annuel de volontaires susceptibles d'être accueillis par votre organisme pour cette mission : 90

→ Quelles seront les modalités mises en œuvre pour permettre aux volontaires d'avoir une expérience de mixité sociale au cours de cette mission ?

Mise en place de temps de rencontres et d'échanges avec les clubs amateurs. Expérience avec les dirigeants, éducateurs, joueurs, arbitres des clubs urbains et clubs ruraux du territoire.

Relations avec les élus, administratifs, cadres techniques et membres de commission des instances de Ligues et Districts.

→ En quoi la mission proposée est-elle accessible à tous les jeunes ?

Aucune condition de diplôme exigée

Publication des offres de mission sur le site du service civique (portée nationale)

Diffusion des offres de mission sur les réseaux de communication des instances d'accueil

Pas d'obligation de fournir un CV ou lettre de motivation

→ Cette mission prévoit-elle l'accueil de volontaires étrangers ?

Oui

Non



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



**A compléter en cas de mission à l'étranger (3 mois minimum)
Une fiche par organisme d'accueil à l'étranger**

- ➔ Pays d'accueil :
- ➔ Lieu principal d'exercice de la mission :
- ➔ Autres lieux éventuels d'exercice de la mission :

a) Présentation de l'organisme d'accueil à l'étranger (obligatoire)

- ➔ Identification de l'organisme d'accueil à l'étranger

Statut :	
Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	Télécopie :
Courriel :	
Adresse du site internet :	

- ➔ Identification du représentant légal de l'organisme d'accueil à l'étranger

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :

- ➔ Année de création de l'organisme d'accueil à l'étranger :

- ➔ Présentation de l'organisme d'accueil à l'étranger :

--

- ➔ Réseaux auxquels l'organisme d'accueil à l'étranger est affilié :

--

- ➔ Existe-t-il une convention de partenariat entre l'organisme d'envoi et l'organisme d'accueil à l'étranger ?

Non Oui (joindre une copie)

- ➔ Autres partenaires éventuellement impliqués à l'étranger :

--

b) Conditions d'accueil et modalités de suivi des volontaires par l'organisme d'accueil à l'étranger

- ➔ Identification du tuteur-accompagnateur chargé du suivi sur place (obligatoire) :

Nom :	Prénom :
Fonction :	
Téléphone :	Courriel :



**Demande d'agrément
au titre de l'engagement de service civique
Fiche «mission»**



➔ **Dispositions prises afin de faciliter la préparation de la mission à l'étranger (formation avant le départ, accompagnement, accueil ...) :**

➔ **Formations complémentaires prévues (précisez linguistique, culturelle, technique ...) :**

➔ **Modalités d'accompagnement du volontaire à l'étranger (précisez les liens entre le tuteur en France et l'accompagnateur à l'étranger) :**

➔ **Logement fourni au(x) volontaire(s) :**

- Type de logement :
- Equipement :
- Coût mensuel:
- Prise en charge par : Organisme d'envoi Volontaire Organisme d'accueil

➔ **Déplacements :**

- Mode de transport entre la France à l'étranger :
- Coût :
- Prise en charge par : Organisme d'envoi Volontaire Organisme d'accueil

➔ **Facilités disponibles :**

- Accès aux moyens de communication (téléphone, internet ...) :
- Accès aux soins et à des structures sanitaires :

➔ **Couverture sociale complémentaire et assurance rapatriement prévues (obligatoire) :**

➔ **Type de visa envisagé pour le volontaire et modalités de prise en charge :**

➔ **Durée :**

- Durée totale de la mission :
- Dont durée du séjour à l'étranger :

➔ **Nombre de volontaires accueillis simultanément :**

NB : Pour les séjours de plus de 6 mois, l'inscription au Registre des Français établis à l'étranger auprès des autorités consulaires françaises est vivement recommandée.